



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV

Question écrite n° 75431

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'annonce de la suppression de la ligne TGV Arras-Paris. Cette annonce a suscité surprise et inquiétude dans toute la population du Nord-Pas-de-Calais dans la mesure où cette ligne constitue un maillon essentiel et indispensable du transport ferroviaire pour relier notre région à la capitale. En effet, de nombreux salariés du Pas-de-Calais l'empruntent chaque jour pour se rendre sur le lieu de travail en région parisienne et, contrairement à ce qui a été annoncé par la SNCF, la fréquentation de cette ligne est en constante augmentation. Sa suppression au motif d'une rentabilité insuffisante apparaît donc comme un critère inopérant en l'espèce et c'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser, d'une part, qu'elle sera maintenue et, d'autre part, que le nombre actuel de ses trains sera lui aussi maintenu.

Texte de la réponse

Ainsi que l'a réaffirmé le Gouvernement le 24 février 2010 à l'Assemblée nationale, lors du débat sur l'avenir des transports ferroviaires publics, il n'y aura pas de suppression de dessertes TGV. Le Gouvernement a clairement signifié à la SNCF qu'il n'était pas question de renoncer à ces liaisons nécessaires à l'aménagement du territoire. S'agissant de l'avenir de la relation à grande vitesse Paris-Arras, le nombre de dessertes sera maintenu à son niveau actuel. La direction de la SNCF a également démenti l'existence d'un plan de refonte de son offre TGV sur cette ligne malgré une baisse de 4,2 % de sa fréquentation en 2009. Le Gouvernement est attentif à ce que la SNCF maintienne sur cette ligne une offre accessible au plus grand nombre.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75431

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3588

Réponse publiée le : 1er juin 2010, page 6152